



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CLIENTS PARTICULIERS

L'Atelier JSR
Jean-Sébastien RICHARD - Entrepreneur individuel
55 rue du Stade - 69510 Soucieu-en-Jarrest
SIRET : 539 335 984 00024
TVA non applicable, art. 293 B du CGI

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent aux prestations et ventes conclues entre L'Atelier JSR et ses clients consommateurs, notamment pour la restauration et rénovation de meubles, boiserie, escaliers, parquets, éléments en bois, travaux de finition, réparations et fabrications sur mesure. Elles complètent le devis accepté par le client.

2. Devis et formation du contrat

Les prestations font l'objet d'un devis décrivant les travaux prévus, leur prix et, lorsque cela est possible, les délais ou dates d'intervention. La commande devient ferme après acceptation du devis et versement de l'acompte éventuellement prévu. Toute demande supplémentaire ou modification du périmètre initial peut donner lieu à un devis complémentaire ou à une facturation supplémentaire après accord du client.

3. Prix et TVA

Les prix sont exprimés en euros. L'Atelier JSR bénéficie de la franchise en base de TVA : « TVA non applicable, art. 293 B du CGI ». Les prix applicables sont ceux du devis accepté. Toute difficulté imprévisible découverte après démontage, décapage, ponçage ou mise à nu du support est portée à la connaissance du client avant toute prestation supplémentaire significative.

4. Acompte et paiement

Lorsqu'un acompte est prévu au devis, il est exigible à l'acceptation de la commande et vient en déduction du prix final. Le solde est payable selon les modalités et l'échéance indiquées au devis ou sur la facture.

5. Délais et organisation des prestations

Les dates et délais annoncés sont établis selon les informations disponibles lors du devis. Ils peuvent être adaptés notamment en cas de découverte de défauts ou réparations cachés, de séchage ou polymérisation nécessitant un délai supplémentaire, d'indisponibilité exceptionnelle de fournitures, de difficulté d'accès au chantier ou de force majeure. Le client en est informé dans les meilleurs délais.

6. Enlèvement, transport, stockage et accès au chantier

Lorsque le devis prévoit un enlèvement ou une restitution, le client veille à rendre le meuble ou l'élément accessible. Pour les interventions sur place, le client permet l'accès aux locaux aux dates convenues et dans des conditions compatibles avec l'exécution des travaux. L'Atelier JSR met en oeuvre les précautions raisonnables de protection et, lorsque nécessaire, des moyens professionnels d'aspiration des poussières.

7. Particularités du bois et des supports anciens

Le bois est un matériau naturel. Son veinage, sa teinte, son absorption, ses mouvements et ses réactions aux produits peuvent varier. Une restauration ne peut pas toujours supprimer intégralement les taches profondes, déformations, anciennes réparations, trous, attaques anciennes, marques ou défauts sans altérer la matière. Ces caractéristiques, lorsqu'elles sont inhérentes au support ou à son histoire et ne résultent pas d'une mauvaise exécution, ne constituent pas un défaut de prestation.

8. Teintes, peintures et finitions

Les photographies, nuanciers et échantillons donnent une indication du résultat recherché. Le rendu final dépend notamment de l'essence, de l'âge du bois, de son état, de ses traitements antérieurs et de son absorption. Lorsque le devis le prévoit, une validation de finition ou de teinte peut être organisée après mise à nu avant application générale.

9. Fabrications et adaptations sur mesure

Les réalisations sur mesure sont exécutées conformément aux dimensions, formes, essences et finitions validées. Les variations naturelles du bois font partie du matériau. Le client doit vérifier les dimensions ou contraintes qui lui incombent lorsqu'elles sont fournies par ses soins.

10. Réception et réserves

Le client est invité à vérifier la prestation ou la réalisation lors de sa restitution ou de sa réception et à signaler sans délai toute réserve précise. Cette disposition ne prive pas le consommateur des garanties légales dont il bénéficie.

11. Garanties légales

Les garanties légales applicables, notamment la garantie des vices cachés et, lorsqu'elle est applicable à la vente d'un bien, la garantie légale de conformité, s'exercent dans les conditions prévues par la loi. Aucune clause des présentes CGV n'a pour objet de limiter les droits impératifs du consommateur.

12. Droit de rétractation pour les contrats concernés

Lorsqu'un contrat est conclu à distance ou hors établissement et que le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation est applicable, le consommateur dispose en principe d'un délai légal de quatorze jours pour l'exercer. Les informations et, le cas échéant, le formulaire de rétractation doivent être remis au consommateur dans les conditions légales. Si le consommateur demande expressément que l'exécution d'une prestation commence avant la fin du délai de rétractation, les conséquences prévues par la loi s'appliquent. Certaines prestations ou fournitures personnalisées peuvent relever d'exceptions légales au droit de rétractation ; celles-ci sont appréciées selon la nature exacte du contrat.

13. Responsabilité et entretien

L'Atelier JSR répond de la bonne exécution des prestations qui lui sont confiées. Sa responsabilité ne peut être engagée pour les conséquences d'un vice préexistant non décelable, d'une intervention antérieure non signalée, d'une utilisation inadaptée ou du non-respect des recommandations d'entretien, sous réserve des dispositions légales impératives.

14. Réclamations et médiation de la consommation

Toute réclamation doit d'abord être adressée à L'Atelier JSR afin de rechercher une solution amiable. Après réclamation écrite préalable restée sans solution, le consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève L'Atelier JSR : Médiateur-Consommation-Smp – Alteritae, 5 rue Salvaing, 12000 Rodez - site : <https://www.mediateur-consommation-smp.fr>. Cette désignation suppose que l'adhésion/convention de L'Atelier JSR auprès de ce médiateur est effectivement en vigueur et couvre son secteur d'activité.

15. Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de différend non résolu amiablement ou par médiation, les règles légales de compétence juridictionnelle applicables aux consommateurs demeurent applicables.